

Communiqué de presse du 30 avril 2014

Artisanat du Bâtiment / FEE Bat / Économies d'énergie / Éco-conditionnalité

L'artisanat du Bâtiment salue la signature de la convention FEE Bat

Patrick Liébus, Président de la CAPEB : « Nous attendions avec impatience la signature de cette convention pour débloquer les financements des formations des entreprises artisanales, cruciales à l'approche de l'Éco-conditionnalité. »



Paris, le 30 avril 2014 - Aujourd'hui, la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) a signé la convention FEE Bat 2014-2017 (Formation aux économies d'énergie dans le Bâtiment) en présence des deux Ministres, Madame Sérgolène Royal et Madame Sylvia Pinel. C'est une étape importante pour assurer la formation des entreprises artisanales et les préparer à assumer les objectifs du Gouvernement en matière de rénovation énergétique. L'objectif est de former 28 000 stagiaires en 2014, 30 000 en 2015, 28 000 en 2016 et 26 000 en 2017.

À deux mois de l'entrée en vigueur de l'Éco-conditionnalité, la CAPEB salue la signature de la convention FEE Bat qui a eu lieu aujourd'hui et se réjouit que le texte comporte les nombreuses avancées qu'elle a réclamées. La CAPEB tient aussi à saluer le renouvellement de l'engagement d'EDF, aux côtés des entreprises, qui se traduit notamment par :

- Le financement par EDF des formations à hauteur de 60% en 2014 et 2015, puis de 45% en 2016 et de 40% en 2017,
- Un apport d'EDF de 2 Millions d'€ pour permettre notamment au FAFCEA (Fonds d'Assurance Formation des Chefs d'Entreprises Artisanales) de rembourser les artisans ayant effectué des stages FEE Bat fin 2013,
- Une augmentation de la contribution d'EDF portée à 15.6 Millions d'€ (au lieu de 10M€ proposés initialement), qui évite ainsi au FAFCEA et à Constructys (organisme paritaire collecteur agréé de la Construction) de faire des avances de trésorerie trop importantes.

Pour le périmètre des formations prises en charge :

Le financement des modules FEE Bat liés à la rénovation énergétique des logements est conservé avec pour objectif prioritaire d'accompagner les entreprises vers la mention RGE.

Patrick Liébus, Président de la CAPEB, commente : « *La signature de la convention FEE Bat est une avancée indispensable pour la formation des entreprises aux économies d'énergie. Nous sommes particulièrement satisfaits que les entreprises, qui se sont formées fin 2013, puissent être enfin remboursées. Rappelons que ces formations FEE Bat sont un élément essentiel pour nos entreprises afin qu'elles aillent vers la qualification RGE, et notamment, la qualification ECO Artisan®, marque créée par la CAPEB, qui constitue à ce jour le premier réseau d'entreprises qualifiées RGE avec plus de 3 500 entreprises et 2 200 demandes en cours depuis janvier 2014.* »

Concernant les chantiers prioritaires du ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie :

Suite aux objectifs annoncés par la Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, Patrick Liébus, Président de la CAPEB, ajoute : « Nous sommes également satisfaits de voir que la question du bâtiment revient à l'agenda politique, notamment via la question de la transition énergétique et de la rénovation des bâtiments. Pour relancer l'activité en grande difficulté du secteur, il y a urgence à décider et à agir sur la base des propositions formulées par l'ensemble de la filière dans le cadre du plan « Objectifs 500 000 ». »

La FEE Bat et l'artisanat du bâtiment :

Créé en 2008, le dispositif FEE Bat propose des formations innovantes pour accompagner les entreprises et artisans dans la mise en œuvre des économies d'énergie.

À fin 2013, le dispositif FEE Bat a permis de sensibiliser et de former environ 70 000 stagiaires. Les entreprises artisanales du bâtiment ont plébiscité ce dispositif puisqu'elles représentent plus de la moitié des stagiaires.

Les formations en matière de développement durable représentent un tiers des formations suivies par les chefs d'entreprises artisanales du bâtiment.

La Qualification RGE « ECO ARTISAN® » :

Chiffres au 22 mars 2014 (source Qualibat) des entreprises RGE :

3 515 ECO Artisans qualifiés en 8611, 1351 PROS de la Performance Energétique qualifiés en 8621, 2 768 entreprises Qualibat avec mention EETI.

La qualification ECO ARTISAN® constitue donc le premier réseau d'entreprises ayant la mention RGE, en dehors des qualifications dans le domaine des énergies renouvelables.

A propos de la CAPEB :

La CAPEB, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, est le syndicat patronal représentant l'artisanat du Bâtiment (www.capeb.fr) lequel dénombre :*

*-370 042 entreprises employant moins de 20 salariés**, soit 98% des entreprises du Bâtiment****

-699 157 salariés, soit 60% des salariés du Bâtiment

-et 69 800 apprentis, soit 81% des apprentis du Bâtiment

qui réalisent :

-75 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit 63% du CA du Bâtiment,

* Définition d'une entreprise artisanale : une petite entreprise qui peut employer ou non des salariés et qui est inscrite au répertoire des métiers.

** Ce chiffre (370 042) ne comprend pas les auto-entrepreneurs (soit 81 203)

*** Ces chiffres sont extraits de la nouvelle publication : « Les chiffres clés de l'artisanat du Bâtiment 2014 »

Contacts presse

Hopscotch :

Isabelle Pestourie - Tél : 01 58 65 10 77 - ipestourie@hopscotch.fr

CAPEB :

Isabelle Planchais - Tél : 01 53 60 50 00/77/81 et 06 08 56 78 06 - i.planchais@capeb.fr
